



Report audience de quelques heures - réponse urgent svp

Par **Franee**, le **26/03/2011** à **22:37**

Bonjour,rnJ'ai une audience lundi matin à la base fixée à 10h00, or vendredi soir je reçois un appel de l'avocat de mon bailleur, me disant qu'il avait demandé au tribunal de repousser l'audience dans l'après-midi à 14h30, car ne pouvant être disponible le matin. J'ai trouvé cela bizarre, m'annoncer cela un vendredi soir...Qu'en pensez-vous? Est-ce que je lui fais confiance et j'y vais directement l'après-midi ? Et si le tribunal n'a pas été tenu informé?

Par **mimi493**, le **26/03/2011** à **22:43**

non, vous y allez à l'heure sur la convocation. De toute façon, en général, ils convoquent tout le monde à la même heure, et ensuite on attend, donc vous y serez encore, surement, en début d'après-midi.

Par **Franee**, le **26/03/2011** à **23:04**

Ah bon? Mais dans ce cas si j'y vais à 14h30 qu'est-ce que ça change? En fait suite à notre conversation téléphonique l'avocat m'a quand même envoyé un courriel dans lequel il confirme avoir bien retenu l'heure de 14h30 auprès du tribunal. C'est suffisant comme preuve au cas où non?

Par **mimi493**, le **27/03/2011** à **00:46**

et si le tribunal n'accepte pas, que l'audience a lieu en votre absence à 10h ? Ni coup de fil ni un mail n'ont la moindre valeur

Par **Franee**, le **27/03/2011** à **09:44**

Je suis d'accord. Merci d'avoir répondu;-)

Par **Franee**, le **28/03/2011** à **15:44**

Pour info, je me suis présenté à l'heure de la convocation, mais le greffier m'a dit qu'il fallait de toutes les façons que j'attende l'arrivée de l'avocat. Càd 14h30! Donc je suis revenu en début d'après-midi, j'ai eu de la chance, je suis passé assez rapidement.